

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>
Envoyé : 29 mars 2020 11 h 13
À : Church, Leslie (SPAC/PSPC); Gordon2, Travis (HC/SC)
C. c. : Stickney, Matt; Saini, Sabina (HC/SC); Murdock, Kelly (SPAC/PSPC)
Objet : RÉP. : Petite question du PM concernant les commandes de masques

Parfait. Merci infiniment pour les précisions.

De : Church, Leslie (SPAC/PSPC) <leslie.church@canada.ca>
Envoyé : Dimanche 29 mars 2020 11 h 8
À : Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca>
C. c. : Stickney, Matt <Matt.Stickney@pmo-cpm.gc.ca>; Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>; Saini, Sabina (HC/SC) <sabina.saini@canada.ca>; Murdock, Kelly (SPAC/PSPC) <kelly.murdock@canada.ca>
Objet : Rép. : Petite question du PM concernant les commandes de masques

Je viens de recevoir des conseils plus clairs qui sont utiles :

L'installation de fabrication doit être titulaire d'une licence d'établissement d'instrument médical délivrée par Santé Canada. Les exigences liées aux masques varient selon l'utilisation. Par exemple, les masques N95 sont certifiés par le National Institute for Occupational Health and Safety (NIOSH), mais il est également possible d'utiliser des masques non certifiés par le NIOSH.

Veuillez consulter le lien de Santé Canada qui explique le fonctionnement du processus lié aux masques pour la lutte contre la COVID-19.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/equipement-protection-individuelle/masques-medicaux-respirateurs.html>

Les revendeurs ne sont pas autorisés, mais Santé Canada doit délivrer une licence au fabricant, ce qui s'est produit pour toutes nos commandes de masques.

Envoyé de mon iPhone

Le 29 mars 2020, à 10 h 50, Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca> a écrit :

Et seulement un ajout du côté de Santé Canada : en ce qui concerne les instruments médicaux, si le fabricant peut nous présenter une autorisation de la FDA, nous accélérons l'examen de la licence, car nous avons un accord de reconnaissance mutuelle avec la FDA.

Nonobstant l'approbation de la FDA, tous les produits médicaux liés à la COVID-19 sont examinés en priorité. Les délais sont tous très serrés et beaucoup, beaucoup plus courts que d'habitude.

TG

Travis Gordon
Conseiller principal en politique
613-410-2938

----- Message original -----

De : "Church, Leslie (SPAC/PSPC)" <leslie.church@canada.ca>

Date : 29 mars 2020 10 h 36 (UTC-05 h 00)

À : "Stickney, Matt" <Matt.Stickney@pmo-cpm.gc.ca>

C. c. : "Kim, Sabrina" <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>, "Saini, Sabina (HC/SC)" <sabina.saini@canada.ca>, "Gordon2, Travis (HC/SC)" <travis.gordon2@canada.ca>, "Murdock, Kelly (SPAC/PSPC)" <kelly.murdock@canada.ca>

Objet : Rép. : Petite question du PM concernant les commandes de masques

J'ajoute ce document de Santé Canada qui décrit le processus d'autorisation pour les fournisseurs, y compris les distributeurs. Donc oui, c'est un élément important pour obtenir des produits de qualité médicale, approuvés par la FDA.